

relativement à ces questions. S'il peut le faire; s'il est en mesure d'annoncer un programme précis, soit de la part de son ministère soit de la part de l'administration dans son ensemble, nous serons fort heureux de l'entendre. Nous sommes à la troisième session de cette législature et j'espère que le ministre de la Justice me permettra bien de dire que nous en sommes au moins à voir poindre au loin des élections générales. Il est donc temps, à mon avis, que nous obtenions des renseignements substantiels et précis relativement aux choses du passé, mais également que l'on nous précise un programme arrêté pour l'avenir.

L'hon. J.-E. MICHAUD (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) ne m'avait pas averti qu'il désirait aborder cette question à ce moment, de sorte que la Chambre ne peut guère s'attendre à des réponses précises de ma part à toutes ses observations ni à des détails complets sur tous les points qu'il a pu mentionner. Toutefois je le félicite de l'appel qu'il adresse au ministre et au ministère pour obtenir un énoncé de ligne de conduite, ainsi que de l'espoir qu'il caresse de voir redresser les malaises dont il a à se plaindre.

L'examen désintéressé des questions soulevées par l'honorable député se résume surtout, il faut bien l'admettre, à des affaires de détail sur lesquelles sont loin de s'entendre depuis nombre d'années la Colombie-Britannique et les autres provinces du Dominion, et il semble bien qu'en l'occurrence il soit impossible de satisfaire tout le monde. L'honorable député se plaint d'abord des fonctionnaires des ministères qui prennent sur eux de rédiger des déclarations susceptibles, dans certains milieux, d'expliquer ou d'exposer la politique suivie par le ministère ou le Gouvernement. Naturellement, au ministère des Pêcheries comme ailleurs dans l'administration fédérale, les fonctionnaires sont des êtres humains, et partant faillibles. En l'espèce, je constate que les chefs de services des régions où ils exercent leurs fonctions, plus spécialement dans l'est et dans l'ouest, ont pour principe de préparer de temps à autre des rapports sur ce qui se passe et sur leurs travaux d'une année.

Récemment, l'honorable député appelait l'attention sur un point au sujet de la revue annuelle préparée il y a quelque temps par le surveillant des pêcheries en Colombie-Britannique. Je suis allé aux sources et j'ai fait venir le rapport qui a été préparé, comme je l'ai fait remarquer à l'honorable député, avant qu'il soit d'abord soumis au ministère. J'y ai trouvé une déclaration très générale des faits, sauf peut-être un point sur lequel des

[M. Neill.]

journaux de la Colombie-Britannique ont commis une méprise. Lorsque les paroles mêmes du fonctionnaire me seront connues, je les examinerai et fournirai des explications additionnelles. Toutefois, à en juger par les comptes rendus de la presse, je crois que les journaux, de même que l'honorable député, tirent des conclusions que ne justifient guère les faits tels que les a relatés la presse à l'époque. J'ajouterai que règle générale ces déclarations ne sont pas soumises à l'approbation du ministre avant d'être faites, parce qu'on les suppose fondées sur les faits. S'il arrive que des fonctionnaires deviennent victimes de leur imagination ou de leur enthousiasme pour leur travail, je suppose qu'il convient de les réprimander ou de leur rappeler qu'ils devront dorénavant s'abstenir de chercher à engager le ministère ou le Gouvernement dans telle ou telle ligne de conduite.

L'honorable député s'est encore plaint de la vieille question de l'échelle à poissons de la rivière Puntledge, et je constate que le ministère examine ce problème depuis même 1920. La Canadian Collieries Limited aurait construit en 1913 un barrage sur la rivière Puntledge pour des fins hydroélectrique et pour produire l'énergie dont a besoin le village avoisinant. Les renseignements que je possède indiqueraient que le barrage a été construit, non pas à l'embouchure de la rivière, mais à quelque distance du lac Comox, endroit qui paraît propre aux frayères. Mais je crois savoir que vers 1917 des personnes ont pensé qu'une échelle devrait être construite au barrage pour permettre au poisson d'atteindre plus facilement le lac Comox. Depuis 1920 on a cherché à trois reprises à en construire une, mais sans beaucoup de succès. Les eaux l'ont emportée, et actuellement le barrage n'a pas d'échelle à poissons. Si j'en juge d'après les dossiers du ministère, tous les fonctionnaires chargés de l'application des règlements dans cette partie du pays ont essayé, depuis 1920, de faire face de leur mieux à la situation. Des fonctionnaires ainsi que des particuliers ont fait de nombreuses suggestions mais je considère que la situation est très bien exposée dans les rapports du contrôleur régional et du contrôleur en chef des pêcheries en Colombie-Britannique. Ces rapports sont le résultat d'années de recherches et d'études.

Nos ingénieurs et nos fonctionnaires, qui ont, je crois, toute la compétence voulue en matières de ce genre, font remarquer que si l'on construit une passe migratoire à l'endroit proposé, c'est-à-dire sur le côté gauche du barrage, celui-ci va certainement perdre de son efficacité. Si l'on creuse une passe migratoire dans le roc à côté du barrage, il n'est pas